

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 30/03/2023

Présents : BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias (arrivée 20h40), OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusé : PEYLET Jessica (procuration FENILLE Audrey)

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 20h35

1. Ajout à l'ordre du jour

JL Joslin demande l'ajout de trois points : éclairage public, électricité du préau, taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

2. Adoption du compte rendu du dernier CM du 30/03/23

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Mathias MORIN arrive à 20h40

3. Budget Principal 2023

Fonctionnement : salaire des personnels, matières premières, charges du quotidien

Dépenses :

Les adjoints ont travaillé le budget en amont et tous les éléments ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus avant la réunion. JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années 2022 - 2021. Les charges les plus importantes sont les charges de personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard au services rendus à la population. La maintenance, l'entretien des bâtiments et logements communaux, du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'inflation des matières premières et de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, granulés bois). Le total des dépenses prévisibles réelles s'établit à 334.320,44 €

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est constante, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués. Le prévisionnel des recettes s'établit à 437.682,06 €.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2022 et le virement vers la section d'investissement. Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement

Dépenses : Voirie, logements communaux, réseaux, accueil de nouveaux habitants...

8. Tarif du logement « école »

Après un tour d'horizon sur les tarifs de location pratiqués dans les Maisons d'Assistantes Maternelles du territoire, JL Joslin propose de baisser la location du logement « école » initialement de 450 € à 200€/mois hors charges. Les provisions de charges restent inchangées à 168€/mois, elles sont révisables en fonction de l'évolution du prix des énergies. Le prix du loyer est cohérent avec la politique d'accueil de nouvelle population et le soutien à l'activité de la MAM.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

9. Subventions aux associations

- ACCA : bardage de l'abris de chasse : jusqu'à 500 € avec présentation d'une facture.

Mrs BARRABAND et MORIN ne participent pas au vote

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- Ecole (coopérative) : 2500 € La municipalité abondera, après étude, tout projet qui dépasserait financièrement cette subvention.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

10. Vote de la taxe d'habitation

JL Joslin rappelle que la municipalité n'avait plus la maîtrise de ce taux ces dernières années. Il propose au conseil de le reconduire au même taux de 11,1 % pour 2023. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires peu nombreuses sur la commune.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

11. Electricité du préau

Tous les devis concernant la construction du préau (maçonnerie, charpente) ont déjà été acceptés, il restait l'électricité. A prestations égales, JL Joslin propose l'acceptation du devis du mieux disant, l'entreprise Andrade, pour un montant de 2696,75 € HT.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

12. Eclairage public

Devis de poteaux avec éclairage LED par l'entreprise CARRE

- Au niveau de la maison de M. Bouret dans le bourg 1865,52 € TTC.
- Entre les maisons de Mme Hostelet et M Coubret à Farges : 3730,62 € HT compris 125 m de câblage.

M Ollier propose de prendre le temps de la réflexion avec d'autres devis eu égard entre autres à la section du câblage proposé. A noter que le SDEC a envoyé une enquête pour l'entretien mutualisé de l'éclairage communal.

Questions diverses

Ordinateur de bureau

L'entreprise JC Network a soumis un devis de 1100 € pour remplacer l'ordinateur de la directrice de l'école. Un coût jugé trop important vu l'utilisation principal de l'outil (bureautique).

JL Joslin propose l'achat d'un vidéo projecteur pour un coût de 350 €

Proposition de spectacle le vendredi 28 avril

JL Joslin a reçu un représentant de la troupe « les Tony » qui propose un spectacle familial d'1h30 le vendredi 28 avril à 20h30. C'est un mélange de cirque, de magie, d'acrobatie et de sketches comiques... La salle sera mise à disposition gratuitement à la troupe qui se réserve les droits d'entrée (6 €/adulte et 4 €/enfant). La buvette pourra être tenue par l'association des parents d'élèves « la Récré » qui récupèrera tous les bénéfices des ventes. Dans le but de proposer des animations dans la commune et de permettre à un maximum de personnes de voir le spectacle, JL Joslin propose que la municipalité offre une entrée à tous les enfants qui fréquentent le RPI.

Terrain de Tennis de Farges

JL Joslin et V Martin ont reçu deux licenciés du Team Tennis Aubusson pour un partenariat avec le club d'Aubusson. L'objectif est d'augmenter la fréquentation du court de Tennis de Farges, de simplifier et moderniser le système de réservation. L'utilisation de l'application de réservation en ligne Ten'up de la fédération française de Tennis est possible sans contrepartie financière. Aucune obligation d'être licencié pour réserver, seules deux plages horaires seraient mise à disposition pour les licenciés du club (mardi de 17h à 21h et le dimanche matin de 9h à 12h). Un complément sera apporté au règlement d'utilisation du court et les personnes bénéficiant d'une carte seront prévenus dès la mise en application de ce nouveau système de réservation. Un problème technique reste à régler avant la mise en place de ce système.

Opération « le 23, on nettoie »

JL Joslin fait part d'une proposition commune France Bleu Creuse, La Montagne, Conseil départemental d'organiser une manifestation le dimanche 23 avril dont l'objectif est de nettoyer des zones qui le nécessiteraient sur la commune. JL Joslin fera suivre le courrier aux Amis du patrimoine et Les Godillots de St Marc qui pourraient être intéressés par le projet. Des gilets seront mis à disposition des volontaires.

Fin du conseil à 23h30